Communiqué de presse Genève, le 12.3.2019

Etude sur le non-recours aux prestations sociales. Le plaidoyer des organisations d'entraide. Caritas-CSP

Nos associations interpellent depuis de nombreuses années les autorités pour que soient mieux documentées les situations vécues par les personnes touchées par la précarité ou la pauvreté. Dans nos services de conseil et de soutien aux personnes en difficulté, nous constatons qu'au moins une personne sur deux qui aurait droit à des prestations sociales pour s'en sortir n'est soit pas informée de ses droits, soit en détresse en raison des difficultés rencontrées pour les faire valoir. Nous nous sommes engagés avec nos divers partenaires pour rendre possible cette étude afin qu'elle nous permette de mieux envisager ensemble comment remédier à cette situation et nous sommes heureux que cette étude approfondie donne la parole aux personnes concernées.

La question du non-recours aux prestations sociales ne saurait être banalisée. En effet, lorsque les personnes confrontées à des difficultés n'ont pas accès à temps à des aides appropriées, leur situation risque de se dégrader, parfois à un point tel qu'il leur devient beaucoup plus difficile, voire impossible de remonter la pente. A cela s'ajoute le calvaire que vivent nombre de nos concitoyens lorsqu'ils sont confrontés aux administrations sensées leur venir en aide. Suspicions, manque d'écoute, renvois d'une administration à l'autre, multiplicité de documents à remplir. A la détresse initiale s'ajoute trop souvent un sentiment d'incompréhension, l'impression d'être un citoyen de seconde zone, d'être traité comme un présumé coupable quant à la responsabilité de sa situation déjà suffisamment pénible en elle-même. Dans notre travail de conseil, nous sommes ainsi témoins de détresses profondes et devons aider nos interlocuteurs dans des démarches qui devraient pouvoir être assurées par des service publics à l'écoute de leurs concitoyens. Alors que notre travail devrait pouvoir être complémentaire à celui des services publics, nous sommes trop souvent contraints à refaire un travail d'explication et de soutien actif pour permettre aux personnes que nous accompagnons de faire valoir leurs droits.

Le processus de recherche né d'un partenariat entre milieux académiques et acteurs de terrain nous a permis d'aborder ensemble un certain nombre de sujets sous-estimés jusqu'ici. La recherche menée par la HETS et la HEDS a mis en évidence la complexité du système de protection sociale qui s'est mis en place par couches successives dans notre canton. Les complications qui en résultent pour les ayants droit font aujourd'hui l'objet d'un constat partagé : tout le monde s'accorde sur la nécessité d'une simplification du système pour le rendre plus accessible, compréhensible.

Nos organisations plaident :

- Pour qu'une simplification administrative indispensable soit mise en œuvre sans réduction des droits sociaux.
- Pour que les administrations dispensant ces prestations travaillent dans une plus grande cohérence, avec une approche orientée service public, respectant la dignité des personnes dans notre canton, à travers une écoute de leur situation et avec une exigence de facilitation d'accès aux prestations.
- Nos organisations demandent aussi que certaines prestations comme les soutiens aux familles de travailleurs pauvres et l'accompagnement à l'insertion professionnelle fassent l'objet d'une réflexion approfondie de manière à être mieux adaptées aux besoins et réalités des personnes et familles concernées.

Nos concitoyens les plus vulnérables ne doivent pas subir de discrimination dans l'accès à leurs droits. Nous sommes tous concernés. N'importe qui d'entre nous pourrait être confronté à des difficultés susceptibles de le rendre dépendant de la solidarité collective. Il faut avoir à l'esprit que plus notre système de protection sociale est efficace pour aider à surmonter les difficultés, moins il y a de risque que les situations ne s'aggravent. Cela veut dire aussi moins de coûts induits pour la collectivité.

Renseignements :
Caritas Genève
Dominique Froidevaux : 079 636 46 91

CSP
Alain Bolle : 079 328 59 51